

Affiché le 12 JUIL. 2021

**MAIRIE
FONTENAY-AUX-ROSES**

ANNULATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 31/03/2021

Par : SCCV Fontenay Paradis
Représentée par Monsieur Dominique TEYSSEDOU

Demeurant à : 50 Rue de la Reine
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Pour : Construction d'un immeuble collectif

Sur un terrain sis à : 18 rue Alfred de Musset
92260 Fontenay-aux-Roses

Référence dossier

N° PC 92032 21 0005

Le Maire,

VU l'arrêté du Maire n°20-109 du 13 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux maires adjoints et conseillers municipaux,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 424-5,

VU la demande de permis de construire n° 092 032 21 0005 déposé le 31 mars 2021,

VU la demande expresse en date du 23 juin 2021 et formulée par le demandeur du permis de construire n°092 032 20 0007 portant sur l'annulation de ladite demande de permis,

ARRETE

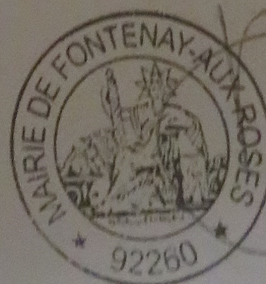
ARTICLE 1 : La demande de permis de construire n°092 032 21 0005 est retirée sur demande expresse du bénéficiaire pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services, et toutes les autorités administratives compétentes sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le

29 JUIN 2021



Laurent VASTEL